Janvier Février
Mars 2002
N° 5

Quoi de neuf à Gouzangrez ?

Attribué à Jacques de LETIN

(Troyes, 1597 - Troyes, 1661)

Le Mariage de la Vierge
Huile sur toile, H. 1,65 m ; L. 1,21 m
GOUZANGREZ, église Notre-Dame

Imprimé gracieusement par les habitants du village

La commission « **Information et Communication** »
Colette DE MARCHI — Odile HOUSSIN
Joëlle BELTRAN — Sylvie FLYE SAINTE MARIE

NOTRE COUVERTURE

Extrait de «la grande peinture religieuse des églises du Val d'Oise »
Ce tableau fait partie du patrimoine de Gouzangrez, il a été exposé à l'abbaye de Maubuisson du 2 juillet 1995 au 31 décembre 1995.
Il est actuellement au conseil général de Val d'Oise.

Attribué à Jacques de LETIN (Troyes, 1597 - Troyes, 1661)

Le Mariage de la Vierge
Huile sur toile, H. 1,65 m; L. 1,21 m
GOUZANGREZ, église Notre-Dame

Le séduisant tableau du *Mariage de la Vierge* semble avoir appartenu à un décor ancien de chapelle : le fait qu'un autre tableau de proportions identiques et de la même main soit également conservé dans l'église de Gouzangrez – il représente *la Circoncision* – laisse supposer qu'on est en présence des restes d'un ensemble prévu pour orner le pourtour d'une chapelle. Aucun document ne permet, toutefois, de connaître l'emplacement de ce décor. Etait-il situé dans l'église même, ou bien s'agit-il des épaves d'un cycle ayant orné un autre édifice ? Pour l'instant, il faut se résoudre à ne point en connaître l'origine.

Il est sûr, en tous cas, que l'on se trouve en présence d'une peinture exécutée dans la première moitié du XVIIe siècle. La souplesse des formes, les couleurs claires et chantantes permettent de la rattacher à un style caractéristique : celui prôné à Paris autour des années 1630-1635 par Simon Vouet. On sait que ce maître rappelé d'Italie par le roi en 1627 eut mission de relancer les productions peintes en France en leur imprimant une tournure moderne et ambitieuse face à un maniérisme dépassé. Bien évidemment Vouet eut de multiples disciples autour de lui, et un très grand nombre de peintures se rattache à ce cercle. Il est, du reste, fort difficile de bien discerner les diverses personnalités travaillant dans la mouvance de Simon Vouet; et si l'on connaît parfois des noms d'artistes, il n'est guère évident de les mettre en rapport avec des œuvres. Certains ont tout de même laissé suffisamment de traces, ont possédé une manière assez personnelle, pour qu'il soit possible de les connaître un peu. Parmi ceux-ci, Jacques de Létin commence à voir plus d'une vingtaine de tableaux (quelques-uns même signés) se fixer sur son nom. Les efforts d'un spécialiste comme le professeur Jacques Thuillier, une exposition consacrée à l'artiste en 1976 à Troyes [1], sa ville natale, y ont largement contribué. Proche de Vouet dès le séjour romain, Jacques de Létin garda de son maître un sens profond des formes suaves et souples, tout en affirmant une écriture picturale nerveuse et incisive, allant souvent vers des incorrections du dessin et un goût pour les contrastes entre l'ombre et la lumière. De ce point de vue, l'une de ses meilleures compositions reste la monumentale *Mort de Saint Louis* qu'il exécuta pour la maison professe des Jésuites à Paris vers 1628. S'établissant dans sa ville natale à partir de 1629, Jacques de Létin y laissa un nombre important de peintures où la leçon de Vouet n'était pas oubliée (il revint fréquemment dans la capitale) mais où, aussi, il accentua la nervosité de son pinceau et l'éclat des couleurs contrastées.

Force est de reconnaître que ce sont bien de telles caractéristiques que l'on discerne dans les toiles de Gouzangrez, et particulièrement dans *le Mariage de la Vierge*. La charmante tête de la Vierge est figurée avec une suggestive rapidité du pinceau qui aboutit à la petitesse de son contour – un procédé constant chez l'artiste –; la sensible opposition des tons froids et chauds met en valeur la lutte entre les rouge et les violine et la peu correcte disposition du saint Joseph sert finalement le dynamisme de son mouvement. Lorsque l'on connaît l'activité très considérable de Simon Vouet et de son cercle dans le domaine du grand décor religieux (les commandes pourraient se compter par dizaines), il est après tout assez logique qu'un édifice du Val-d'Oise en ait recueilli une trace tangible. La chance veut qu'il ne s'agisse pas d'un témoignage médiocre, mais bien d'une belle démonstration d'un style sain et vigoureux, réagissant aux vieilles formules du maniérisme mais cherchant toujours à convaincre facilement de la séduction des récits religieux.

D. L.

(1) *Jacques de Létin*, catalogue de l'exposition, Troyes, 1976.

Attribué à J. de Létin, *La Circoncision*, Gouzangrez, église Notre-Dame.

Informations recueillies par

Jean COEFFIER et Colette DE MARCHI.

SOMMAIRE

- Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/02 ..... p. 4
- Synthèses des réunions des Commissions et Syndicats ..... p. 8
- Animation du village..... p. 12
- Population ..... p. 17
- Informations diverses ..... p. 18
- Un peu d'histoire..... p. 20

1

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 FEVRIER 2002 A 20H30

Convocation du 08 Février 2002.

Le mardi douze février de l'an deux mille deux, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 20h30 sous la présidence de Monsieur Henri NAGORNY Maire.

Présents : NAGORNY Henri – COEFFIER Jean – DE MARCHI Colette BERNARD Philippe - BONNARD Robert - DELACOUR Hervé - DELACOUR Marie–Josèphe – ENTUTE Bertrand.- THOMAS Céline.

Absents excusés : ETOURNEAU Eric qui a donné procuration à Hervé DELACOUR – et PONSIN Francis.

Monsieur Robert BONNARD a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adhésion au SIMVVO : communes de Brignancourt et Grisy les Plâtres.

Adhésion SMIRTOM : commune d'Ennery.

Restructuration administrative du poste de secrétaire de mairie – (Résiliation de la convention de mise à disposition avec la commune de Le Perchay) – Nomination sur la commune de Gouzangrez.

SIAR Demande de mise à jour des statuts.

Répartition des dépenses de fonctionnement de l'école maternelle intercommunale.

Budget 2001 – Bilan du réalisé exercice 2001 (transferts budgétaires)

Questions diverses.

ADHESION AU SIMVVO DES COMMUNES DE BRIGNANCOURT ET GRISY LES PLATRES :

Lecture de la lettre du SMIVVO du 14/12/01, faisant état de l'adhésion des communes de Brignancourt et Grisy les Plâtres. Le conseil municipal vote pour cette adhésion à l'unanimité des membres présents 9/9 plus une procuration.

ADHESION SMIRTOM DE LA COMMUNE D'ENNERY :

Lecture de la lettre du SMIRTOM du 18/01/02, faisant état de l'adhésion de la commune d'ENNERY. Le conseil municipal vote pour cette adhésion à l'unanimité des membres présents 9/9 plus une procuration.

RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE – (RESILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE LE PERCHAY) – NOMINATION SUR LA COMMUNE DE GOUZANGREZ.

Nomination Annie BONHEUR à compter du 1er avril 2002 sur la commune de Gouzangrez.

Délibération : **Création du poste** d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet à raison de 13 heures par semaine.

Délibération de mise à jour du tableau des emplois.

Arrête de nomination d'Annie BONHEUR : adjoint administratif principal 1ère classe faisant fonction de secrétaire de mairie intercommunale à compter du 1er avril 2002, à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires.

2
Classement 2 ème échelon Echelle HC Indice brut 427 Indice majoré 378 + NBI DE 15 points majorés soit IM 393 (nouvelle bonification indiciaire attribuée aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs exerçant les fonctions de secrétaires de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants)
(voir arrêté de la commune du Perchay pour 26 heures) Nomination avec ancienneté de 1 an à 3 mois..

Délibération attribution : Indemnité de Mission des Préfectures au taux maximum (au prorata du nombre d'heures ouvert sur le poste soit 1/3 de sa valeur) : 97.82 euros par mois.
Référence : Arrêté ministériel du 26/12/97 : taux au 12/01/2002 soit 1/3 de 3521.58 euros par an.

Mise en place des 35 heures :
1° Délibération du régime des travaux supplémentaires : Décret 2002.60 à 63 du 14/01/2001. Indemnité horaire pour travaux supplémentaires et enveloppe complémentaire (à hauteur de 4 heures par mois)
2° Délibération : Indemnité d'administration et de technicité coefficient 3 (au prorata du nombre d'heures effectué sur le poste soit 1/3 de sa valeur) soit 1/3 de (444 euros coefficient 3) par an.
Valeur mensuelle 37 euros.
Valeur mensuelle cumulée de ces deux indemnités : 75 euros par mois au 1/02/2002.

Les indemnités seront versées mensuellement.

Résilier la convention de mise à disposition avec la commune de Le Perchay.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents 9/9 plus une procuration.

SIAR DEMANDE DE MISE A JOUR DES STATUTS.
Les délégués du SIAR proposent d'envoyer un courrier à Monsieur le Président du Comité pour :

1) revoir les statuts du syndicat, particulièrement l'article 13 relatif au taux de répartition des subventions entre les communes, qui ne correspond plus aujourd'hui aux populations actuelles des communes concernées.

2) demandent de mettre également à l'ordre du jour de la prochaine réunion le devenir de l'école maternelle du SIAR dans l'intercommunalité.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents 9/9 plus une procuration.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE.
Il est présenté un document de travail établissant les charges de fonctionnement de l'école maternelle. Ce document fait apparaître des dépenses actuellement supportées uniquement par la commune de Gouzangrez qui semblent disproportionnées par rapport aux effectifs :

COMMENY	15 enfants
GOUZANGREZ	7 enfants
LE PERCHAY	21 enfants
MOUSSY	9 enfants

Les délégués du SIAR proposent :

D'une part de conserver un pourcentage de cette somme à la charge de la commune,

D'autre part de répartir ces dépenses de fonctionnement au nombre d'enfants sur l'ensemble des communes concernées.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour cette démarche auprès du SIAR.

BUDGET 2001 – BILAN DU REALISE EXERCICE 2001 (TRANSFERTS BUDGETAIRES)

Lecture du budget réalisé 2001 :

Recettes de fonctionnement :	724.988.51 Frs
Dépenses de fonctionnement :	602.047.23 Frs
Excédent 2001 :	122.941.28 Frs
Recettes d'investissement :	247.236.73 Frs
Dépenses de fonctionnement :	337.632.86 Frs
Déficit 2001 :	-90.396.13 Frs

TRANSFERT BUDGETAIRE :

Suite à des reports de factures 2000 sur le budget 2001, la rubrique 65 autres charges de gestion courante fait apparaître un montant négatif de 11.038.79 Frs.

Le conseil municipal décide d'approvisionner cette section par un transfert de la section 011 charges à caractère général pour une somme de 11.039Frs.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents 9/9 plus une procuration.

QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU PERCHAY POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal du Perchay a donné son accord pour participer à hauteur de 270Frs par enfant du Perchay (21 en 2001/2002) fréquentant la maternelle de Gouzangrez , pour les fournitures scolaires, à partir de l'année 2002.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE GOUZANGREZ POUR LA REMISE DES PRIX DE FIN D'ANNEE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le conseil municipal de Gouzangrez donne son accord pour participer à hauteur de 100Frs par enfant de Gouzangrez (7 en 2001/2002) fréquentant l'école primaire du Perchay , pour la remise des prix de fin d'année scolaire, à partir de l'année 2002.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents 9/9 plus une procuration.

ASSURANCE – QUITTANCE MULTIRISQUES

La quittance 2002 fait apparaître une augmentation de 18 % (7857 F pour 2001 – 9275.10F pour 2002)

Suite à cette forte augmentation difficilement supportable pour le budget de la commune, il a été décidé de mettre notre compagnie d'assurances, groupe AZUR, en concurrence avec d'autres : GROUPAMA, A.G.F, LA SUISSE et M.M.A.

A la suite de cette étude notre assureur actuel s'est aligné en nous faisant une nouvelle proposition avec une augmentation de 6.2 % pour l'année 2002.

Un rendez-vous va être pris dans la semaine avec l'agent du groupe AZUR.

ASSOCIATION EGLISE

Monsieur FESSART crée son association. Une réunion d'information pour les habitants est prévue pour le vendredi 29 mars 2002 à 20 h30 à la mairie. Une circulaire sera envoyée aux Gouzangrezois.

CONCESSION CIMETIERE

Réajustement de la concession perpétuelle à 90 euros.

Création d'une concession cinquantenaire à 60 euros.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents 9/9 plus une procuration

CRITERES DE GRATUITE DE LA SALLE COMMUNALE

Après débat, il ressort deux avis :

1) La gratuité de la salle communale tombe sur la compétence du maire.
2) La gratuité doit être établit selon des critères définis.

Une réunion de travail du conseil municipal aura lieu à ce sujet.

4

INTERNET

Un groupe de travail est constitué pour s'occuper d'internet.
Sont désignés :Robert BONNARD - Eric ETOURNEAU – Céline THOMAS.

INTERCOMMUNALITE

La commission intercommunalité a participé à une réunion à Nucourt le 25 janvier 2002 à 10heures, durant laquelle :

Les compétences ont été affinées pour figurer ultérieurement dans les projets de statuts de l'intercommunalité qui seront présentées à Monsieur le Préfet, par les huit maires, le 25 mars 2002.

Une simulation financière va être effectuée par le conseil général pour estimer le coût communal pour un exemple de budget de :

1) 500.000Frs
2) 700.000Frs
3) 1.000.000Frs

La commission intercommunalité a également été invitée le 16 janvier 2002 à 18 H par l'amicale des maires et adjoints du canton de Vigny et le Parc naturel régional à participer à une réunion d'information animée par Monsieur Grenier.Philippe (PNR), sous la présidence de M.Guy PARIS conseiller général et M. Thierry COTT Directeur PNR.
Monsieur Philippe GRENIER viendra à Gouzangrez le 8 mars 2002 à 20 h 30 pour une information du conseil municipal sur l'intercommunalité.
Le 4 mars 2002 à 20 h 30, le PNR organise, pour les maires, en présence de Monsieur Le Préfet, une réunion d'information sur l'intercommunalité.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE MARINES

La participation des communes adhérentes est maintenue à 152,45 € (1000F) par enfant fréquentant le CES. Cette somme reste constante cette année grâce à la subvention de fonctionnement obtenue par le syndicat auprès du conseil général.

CONSTRUCTION DU CES DU CANTON DE VIGNY

Une étude a été confiée par le conseil général à une société d'expertise. Deux terrains de Vigny sont possibles, à savoir :

1 à coté du stade
1 à coté du centre de secours

le rendu des conclusions de l'étude aura lieu fin février.

DEBROUSSAILLAGE CHEMIN D'ACCES AU LAVOIR DE GOULINE

Une nouvelle date est fixée au dimanche 24 février 2002, 9 H

CYBER CAFE

Une soirée sera organisée durant les vacances scolaires de février. Il est demandé le prêt de la salle.

NUIT RESEAU

Le foyer rural propose une nuit réseau le 23/03/02. Il est demandé le prêt de la salle.

La séance est levée à 23 h 45.

SYNTHESE DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Informations recueillies par Colette DE MARCHI

Réunion d'information du 19 octobre 2001.

LA LOI S.R.U (SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAINS)

La loi S.R.U apporte des modifications a de nombreuses dispositions relatives à l'urbanisme. Des réformes plus ou moins importantes qui concernent les documents d'urbanisme.

TROIS NOUVEAUX DOCUMENTS D'URBANISME

Pour les aires urbaines, le **SCOT** (schéma de cohérence territoriale), remplace le Schéma Directeur.	Pour les communes, le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) remplace de POS (Plan d'Occupation des Sols)	Pour les communes de petite taille, la **Carte Communale,** devient un document d'urbanisme.

LE CHANGEMENT DES ZONES

DU **P.O.S** (plan occupation sols) U NA NC ND NB	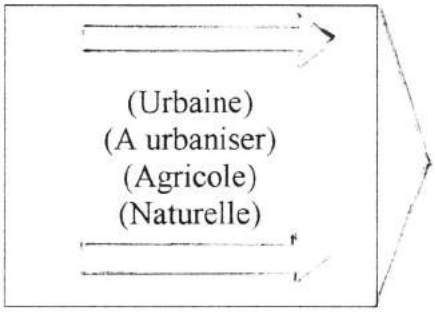	AU **P.L.U** (plan local d'urbanisme) U AU A N supprimée

DU POS AU PLU

Si le P.O.S **est** approuvé :	Il est applicable jusqu'à sa prochaine révision. Il bénéficie pour ses modifications ou révisions, des allègements de procédure prévus par la loi SRU. Il devient PLU le 1er avril 2001.
Si le **POS** en cours d'élaboration **est rendu public :**	Il est opposable pendant trois ans. Il peut être approuvé selon le régime antérieur dans le délai d'un an. Au delà, le nouveau régime s'applique
La révision du POS fait l'objet d'une **application anticipée :**	Validité de 6 mois à compter de la décision d'application anticipée , non renouvelable.
Le POS **est** en cours de **modification**	La procédure se poursuit selon les nouvelles règles de la loi SRU.

GOUZANGREZ entre dans le cadre du POS approuvé.

SYNTHESE DES COMMISSIONS ET SYNDICATS.

Informations recueillies par Colette DE MARCHI

LA LOI S.R.U (SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAINS) D'AUTRES REFORMES DE LA LOI S.R.U.

L'article L112 2 code de l'urbanisme relatif aux différentes surfaces de référence dans la construction : surface hors d'œuvre brute et surface hors d'œuvre nette ;

Le régime du coefficient d'occupation du sol ;

Le régime des certificats d'urbanisme qui est allégé (les certificats dits de l'article L111.5 ancien et de l'article R315.54 ancien du code de l'urbanisme sont supprimés) ;

La fiscalité de l'urbanisme : la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés en zone urbaine, la taxe locale d'équipement, la taxe pour sur densité, la taxe départementale des espaces naturels sensibles, la participation pour non réalisation d'aires de stationnement, la fiscalité des voies nouvelles.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DES HAUTIERS DE MARINES.

Synthèse des points essentiels discutés lors de la réunion du 1er février 2002.

- Budget :

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 186 168,70 Euros.
La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 536 804,99 Euros.
Le budget primitif du Syndicat Intercommunal est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Subventions :

Le comité, sollicité sur l'attribution de subventions en faveur de diverses associations, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- 840 Euros..... pour l'association sportive.
- 2060 Euros..... pour la coopérative.
- 5490 Euros .....pour la coopérative.
- 1500 Euros .....pour le Lion Club.

- Participation des communes adhérentes :

Le comité, appelé à définir pour l'exercice 2002 la participation des communes adhérentes, la fixe, à l'unanimité, à 152,45 Euros par collégien (environ 1000Frs) le montant de cette participation.

- ARTT/validation de l'organisation :

Les modalités de la durée de l'aménagement du temps de travail au sein des syndicats intercommunaux sont fixées par les assemblées délibérantes.
Après concertation avec le personnel intercommunal et suite à l'avis favorable du comité technique paritaire, l'application du dossier ARTT est décidée à l'unanimité à compter de janvier 2002.

- Informations :

- Point sur le gymnase :
  Les experts semblent s'être mis d'accord pour remplacer le sol bitumé part un sol béton. La durée des travaux de réfection est évaluée à environ quatre mois. Leur programmation devra si possible être prévue en englobant les congés scolaires d'été afin de minimiser les inconvénients pour les utilisateurs.
- Point sur le troisième collège :

Une étude a été confiée par le conseil général à une société d'expertise.
Deux terrains de Vigny sont possibles : à côté du stade ou à côté du centre de secours. Le rendu des conclusions de l'étude aura lieu fin février.

Synthèse réalisée par O. Houssin

Par Colette DE MARCHI

REUNION DU S.I.A.R. DU LUNDI 11 MARS 2002.A 20H 30.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ANIMATION RURALE

COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Section de fonctionnement :		
Résultat de l'exercice déficit :	-279.940.44F	-42.676.65 €
Résultat cumulé excédent	+ 37.598.80F	5 700.50 €
Section d'investissement :		
Résultat cumulé excédent :	+ 29.187.21F	4.449.56 €

Le SIAR a remboursé en 2001 aux communes de Commeny Gouzangrez et Le Perchay, (ligne 6287 : 242.330.03F) l'arriéré de 1997 à 2000 des subventions du conseil général pour le transport de la cantine

A payé la participation pour la classe de mer 2001 de l'école maternelle (ligne 657 : 12.000F 250F X48 enfants) qui devait être initialement versée par les communes

BUDGET PRIMITIF 2002

Monsieur le Président lit la lettre que lui ont adressé les délégués du SIAR de la commune de Gouzangrez au sujet de la modification des statuts et de la proposition de répartition des subventions des 4 communes pour le budget 2002.

PROPOSITIONS

	Gouzangrez		Monsieur le Président du S.I.A.R
COMMENY	33.10%	33%	34,8%
LE PERCHAY	41.75%	42%	34.8%
GOUZANGREZ	15.20%	15%	17,4%
MOUSSY	9.95%	10%	13%

Après débat, vote du comité à l'unanimité des membres présents pour adopter la répartition suivante :

PARTICIPATIONS 2002		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMENY	34,80%	62.676.82F	5 219.87F
LE PERCHAY	37.00%	66 639.14F	5.550.00F
GOUZANGREZ	15.20%	27 376.08F	2.280.30F
MOUSSY	13.00%	23 413.73F	1.950.00F
	100.00%	180.105.77F	15 002.00F

Ligne6554 : Il est prévu 3048.98 € à la demande du conseil de classe pour la participation à une classe de neige de l'école maternelle en février 2003 (60€ par enfant).

Après débat, et à l'unanimité des membres présents il est décidé que cette participation ne sera pas payée par le SIAR mais par les communes au prorata de leur nombre d'enfants.

CENTRE AERE

Le centre aéré sera reconduit en juillet 2002, du 1 au 26/07/2002 avec les mêmes tarifs que 2001. (SIAR 600 F – extérieur 1100 F).

Les transports seront assurés par les trois minibus de Commeny, Gouzangrez et Le Perchay. Sagy fera transporter ses enfants par le transport collectif.

Le directeur de l'année dernière reprendra la direction du centre cette année. Le lieu d'accueil 2002 sera Le Perchay pour les grands (34 enfants de moins à transporter) et Gouzangrez pour les petits.

A la suite de cette réunion et à la demande des délégués de Gouzangrez, une réflexion s'est engagée sur la répartition des dépenses de fonctionnement de l'école entre les communes. Une nouvelle réunion aura lieu à ce sujet.

SYNTHESES DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

CE QUE COUTENT LES SYNDICATS

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DIVERS SYNDICATS
(pour 174 habitants) au Budget 2002

PARTICIPATION	MONTANT Par habitant (en euros)	MONTANT TOTAL en euros
Syndicats[1]		
Déchetterie	12,05	2 096,70
SMIRTOM	43,75	7 612,50
PNR	2,90	504,60
SIATCAV	0,56	97,44
SIERCV	0,23	40,02
SIMVVO	0,80	139,20
SITEV	0,76	132,24
SMERCR VIOSNE	0,76	132,24
SOSV	0,76	132,24
SIAR	Fonctionnement Investissement	4 173 ,46 [2] 347,58
Collège de Marines	152,45 [3]	1 067,15
Lycée de Chars	1,83	318,31

[1]

SMIRTOM	Syndicat Mixte Intercommunal de ramassage et traitement des ordures ménagères
PNR	Parc Naturel Régional
SIATCAV	Syndicat Intercommunal d'Amélioration du Transport du Canton de Vigny
SIERCV	Syndicat Intercommunal d'Electricité, Réseaux et Câbles du Vexin
SIMVVO	Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et Val d'Oise
SITEV	Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Vexin
SMERCR VIOSNE	Syndicat Mixte d'Etudes et de réalisation du Contrat de rivière de la Viosne
SOSV	Syndicat d'organisation sportive du Vexin
SIAR	Syndicat Intercommunal d'animation rurale

[2] forfait calculé en fonction du nombre d'habitants : part de Gouzangrez 15,20 %
[3] Montant par enfant scolarisé au Collège

S.Flye sainte Marie

GOULINE

Dimanche 24 Février 2002, un timide soleil de fin d'hiver glisse ses rayons à travers la brume matinale. A l'arrêt de bus de Gouzangrez se forme, peu à peu, une troupe encore ensommeillée. L'expédition pour débroussailler le chemin de Gouline prend forme. Des jeunes de 20 à 65 ans sont présents ; ils reçoivent le soutien de cœur des moins jeunes qui ne sont plus assez vaillants, et vont restaurer l'accès communal au lavoir de Gouline.

L'expédition, dans un concert de bâillements, s'ébranle enfin.

Le chemin est difficile à trouver, il est barré depuis des lustres par une demi douzaine d'arbres couchés en travers.

L'expédition, face au premier obstacle, s'y attaque à plein bras et bien qu'elle manque encore de coordination et d'outillage adapté, elle en vient à bout, mais beaucoup d'énergie a été dépensée. Heureusement des renforts arrivent. Certains réveils-matin, cela est bien connu, fonctionnent mal le dimanche. Ce qui comble de bonheur, ce n'est pas la vue des yeux encore gonflés de sommeil des nouveaux arrivés, mais les tronçonneuses qui pendent au bout de leur bras.

Au cours de la matinée, les équipes s'organisent, le groupe devient plus efficace. Le plaisir du travail en commun installe une excellente bonne humeur.

Une ancienne carrière de pierre est complètement dégagée de la végétation. Le renard, qui y a trouvé refuge, n'a guère apprécié les bruits et les rires. Puis le feu, qui a réduit les branches coupées en cendres, a convaincu Maître Goupil de chercher un autre meublé dans une région moins animée.

Qui dit feu, dit barbecue, surtout lorsqu'une petite faim tenaille et qu'il est l'heure d'avoir faim.
Pendant le frugal repas, la pluie pointe le bout de son nez, mais voyant que rien ne semble pouvoir démotiver les membres de l'expédition, elle décide de revenir bien plus tard, sous forme d'averse pour récupérer le retard. C'est ainsi que seul le vin arrose copieusement les commensaux.

C'est avec un courage de nouveau reconstitué, que l'expédition découvre, sous une épaisse végétation, l'ancien lavoir de Gouline.
On lui prétend une origine romaine, il est unique dans le Véxin par sa forme circulaire.

A la mairie on peut trouver un cahier de charges de construction d'un lavoir public qui date de 1875 et un plan de projet de rénovation du lavoir qui date de 1889.

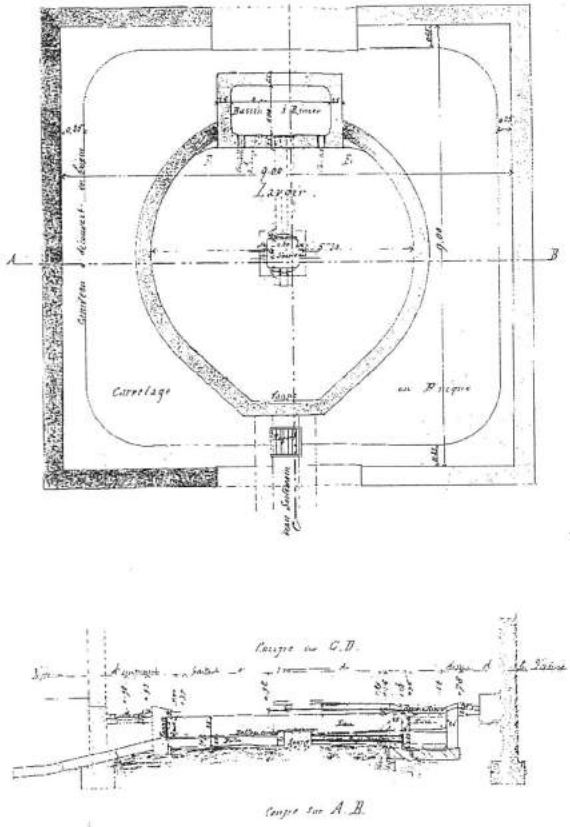

L'effondrement partiel des murs d'enceinte, provoqué par les racines des arbres qui y ont poussé, a entraîné un comblement de terre et de végétaux de toute la partie sèche du lavoir.
La source qui l'alimente jaillit en son milieu dans un petit puit circulaire. L'eau est acheminée vers un bassin à rincer aujourd'hui comblé de terre, par des tuyaux maintenant percés. L'eau du bassin se déverse sans encombre dans le ruisseau voisin par un caniveau souterrain.

GOULINE (suite)

L'expédition s'attelle au débroussaillage des abords, aidés par de nouvelles recrues, une famille de Santeuil en promenade.

Puis une équipe tente de découvrir se qui se cache depuis des années sous l'épaisse couche de terre.

Sous l'ardeur des ouvriers, nombre d'outils se brisent.

Peu à peu, sous la fange, un carrelage de brique est découvert en parfait état.

Mais le chemin de Gouline ne fait que longer le lavoir, il continue, se perdant dans les ronces, le long du ruisseau, vers Santeuil. Une deuxième équipe continue à libérer le chemin jusqu'à une deuxième source. Des troncs de grand diamètre barrent encore le chemin, la journée se termine, il est temps de rentrer.

Sales et fourbus mais avec un grand sourire aux lèvres, réjouis par ce grand moment de convivialité, les participants rassemblent leurs outils et leurs abattis ou du moins ce qu'il en reste.

La tâche n'est pas terminée mais elle est exaltante, faire renaître une partie de notre histoire, de notre patrimoine.

D'autres expéditions seront organisées mieux outillées, le Foyer Rural de Gouzangrez propose de fournir une débroussailleuse, avec des participants d'autres villages.

Vous avez le goût de l'aventure, vous aimez l'histoire de nos villages, vous appréciez les bonnes grillades et les rasades de vins capiteux ou vous avez simplement envie d'un bon bol d'air :

PARTICIPEZ A LA PROCHAINE EXPEDITION.

Vous serez avisés de sa date de départ par le Foyer Rural.

José Beltran

ANIMATION DU VILLAGE

Par Joëlle Beltran

GALETTE DES ROIS

L'année nouvelle débute inévitablement avec la dégustation de la galette des rois. Le foyer rural n'a pas manqué à la tradition, et a convié les gouzangrézois à partager, le vendredi 18 janvier, à la salle communale, la rituelle pâtisserie.
Les habitants du village ont répondu présents. Les adultes ont profité de ce petit moment de convivialité pour discuter allègrement tandis que les enfants se lançaient avec bravoure à la « chasse à la fève ».

L'HEURE MUSICALE

Le mercredi 13 février, quelques élèves de l'école de musique de Vigny se sont produits dans notre salle communale. Ils ont dû surmonter leur trac pour faire honneur au nombreux public qui était venu les entendre.
De nombreuses heures de travail personnel pour quelques minutes d'audition, les spectateurs avertis ne s'y sont pas trompés et ont applaudi à juste titre les jeunes musiciens.

Damien Bonnard interprète au saxophone : Fly me to the moon de Bart Howard

LOTO

Le loto qui avait été annoncé par le foyer rural demande plus de préparation que ce qui avait été prévu. Il aura bien lieu, mais sera proposé après l'été.

SORTIE AU CIRQUE

Une sortie au cirque a été offerte par le foyer rural aux enfants de notre village.
Le cirque Diana Moreno, qui nous a accueillis est un cirque familial installé près de la porte Clichy. Les enfants ont pu applaudir de nombreux animaux : tigres, zèbres, chameaux, éléphants, chiens, lamas, et même une girafe et une autruche.
Les nombreux acrobates qui forment la troupe ont émerveillé les enfants, mais les plus jeunes ont bien sûr préféré… le clown.

LES ADOS AU CINEMA

Les adolescents du village qui ne désiraient pas assister au spectacle de cirque s'étaient vus proposer une place de cinéma. Le foyer rural distribuera prochainement les places promises, et en profitera pour proposer aux gouzangrézois des places de cinéma à des prix préférentiels.

ADHESION AU FOYER RURAL

Les cartes du foyer sont en vente auprès de ses membres administrateurs au tarif de

5 euros à partir de 15 ans

3 euros de 6 à 14 ans.

Vous pouvez vous adresser à Noëlle Kowalski, Josette Coeffier, Odile Houssin ou José Beltran.

Par Céline Thomas

Nos retraités à l'école de l'Euro !

A la salle des fêtes de Gouzangrez, ce Samedi 19 Janvier, quelques uns de nos retraités ont pu mieux appréhender l'arrivée de l'Euro grâce à une réunion d'information animée par Mme Drieu Lemarchand, déléguée du CODERPA (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées du Val d'Oise) pour le canton de Vigny.

Après une présentation très instructive de la construction européenne et de sa monnaie, les participants ont pu tester leur connaissance de l'Euro en simulant l'achat de produits courants dans une épicerie (cf photo). Dans une ambiance conviviale, tous se sont vite adaptés à la manipulation de cette nouvelle monnaie et se sont bien prêtés au jeu. Puis, après l'effort le réconfort : une collation très appréciée a été offerte à la fin de la réunion.

Nous tenons à remercier nos participants, nouveaux experts de l'Euro, pour leur curiosité et leur bonne humeur, ainsi que Mme Drieu Lemarchand pour l'organisation et l'animation très réussies de cette manifestation.

ANIMATION DU VILLAGE

ENCADREMENT A GOUZANGREZ

Depuis l'année dernière, s'est créé à GOUZANGREZ, un cours d'encadrement. L'animation est assurée par Christine VANQUIEKELBERGHE qui dirige les travaux des six personnes adhérentes.

Réservé aux adultes, cet atelier requiert de l'habileté manuelle, de la minutie et de la précision. Les cours se déroulent un samedi par mois à la salle municipale.

Le matériel nécessaire à la pratique de cet activité est constitué pour l'essentiel :

- d'un matériel de base que l'on peut qualifier de scolaire (crayon, gomme, règle graduée, équerre).
- d'un outil indispensable appelé « règle MAPED » constitué d'une règle graduée comprenant deux glissières destinées à recevoir des outils tranchants de type cutter, permettant d'effectuer les découpes dans l'épaisseur du carton (à angle droit ou à 45° formant biseau).
- des fournitures servant de matériaux de base (cartons en 3 épaisseurs, papiers couleurs,
- verre, cadre, anneaux...).

La finalité de cette activité s'est d'acquérir les techniques nécessaires et variées afin de mettre en valeur un document (photo, dessin, broderie etc...) en fabricant de ses propres mains l'écrin de son choix.

Pour chaque sujet, le choix des papier utilisés, mariant couleur et texture, se fait dans des magasins spécialisés dont les vendeurs peuvent vous conseiller et vous faire des suggestions de combinaisons possible tenant compte, malgré l'adage, des goûts et des couleurs.

Cette démarche personnelle effectuée, Christine prend le relais pour nous apprendre, au fur et à mesure, les différentes bases techniques à maîtriser que sont : le biseau droit, imbriqué, anglais, romantique etc...

Elle nous initie aux règles élémentaires de mise en page et de cadrage qui sont plus un respect des proportions que l'œil, avec un peu de pratique, perçoit d'instinct.

Ce travail individuel au sein d'une équipe permet de confronter nos niveaux de pratique où chacun peut profiter à la fois des conseils de l'animateur, de l'avis des participants, et d'éviter de reproduire des erreurs en s'inspirant de l'expérience des autres.

Paradoxe de tout ce travail c'est la cadre que nous ne fabriquons pas. Il est choisi dans le même de magasin de fournitures et découpé sur mesure, à un prix ne justifiant pas l'achat d'un matériel de professionnel.

Fruit de notre travail assidu avec un prix de revient incomparable, cet encadrement peut enfin prendre sa place sur un mur et rendre au document toute son originalité. Les plus curieux d'entre vous en auront peut être découvert quelques uns durant l'exposition effectuée à la salle municipale lors de la dernière brocante.

L'activité est ouverte à tous et vous pouvez nous rendre visite pour en connaître les modalités

Jacques KOWALSKI membre adhérent

POPULATION DE GOUZANGREZ

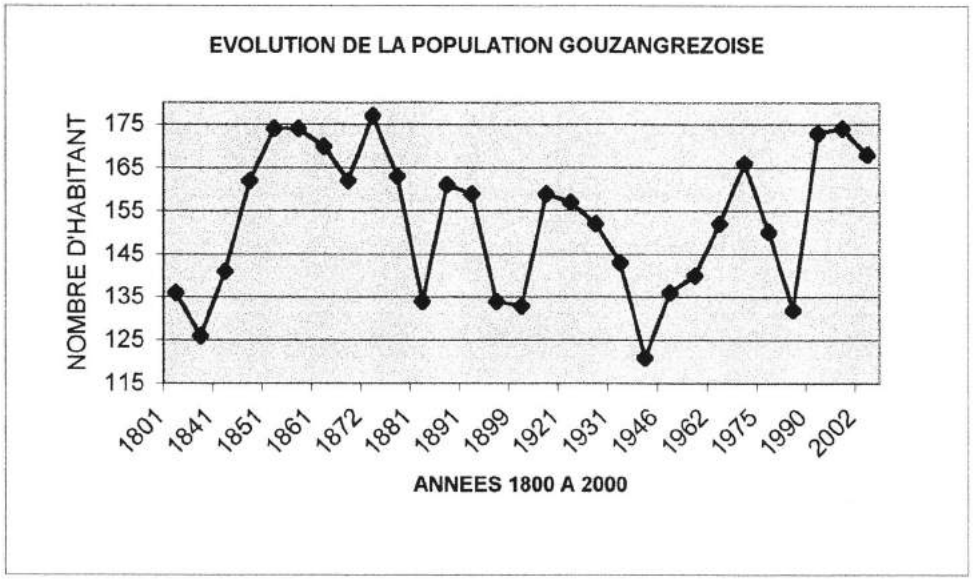

Aujourd 'hui Gouzangrez compte 168 habitants âgés de 1 mois à 90 ans, le sexe masculin l'emporte avec 91 gouzangrezois contre 77 gouzangrezoises.

La population est répartie comme suit :

MOINS DE 20 ANS : 34%
ACTIFS : 53%
RETRAITES 13%

Moyenne d'âge de la commune : 36 ans

	0 à 10 ans	10 à 20 ans	20 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	plus de 60 ans
Masculin	13	18	6	7	26	12	9
Féminin	10	12	7	12	19	6	11
Total	23	30	13	19	45	18	20

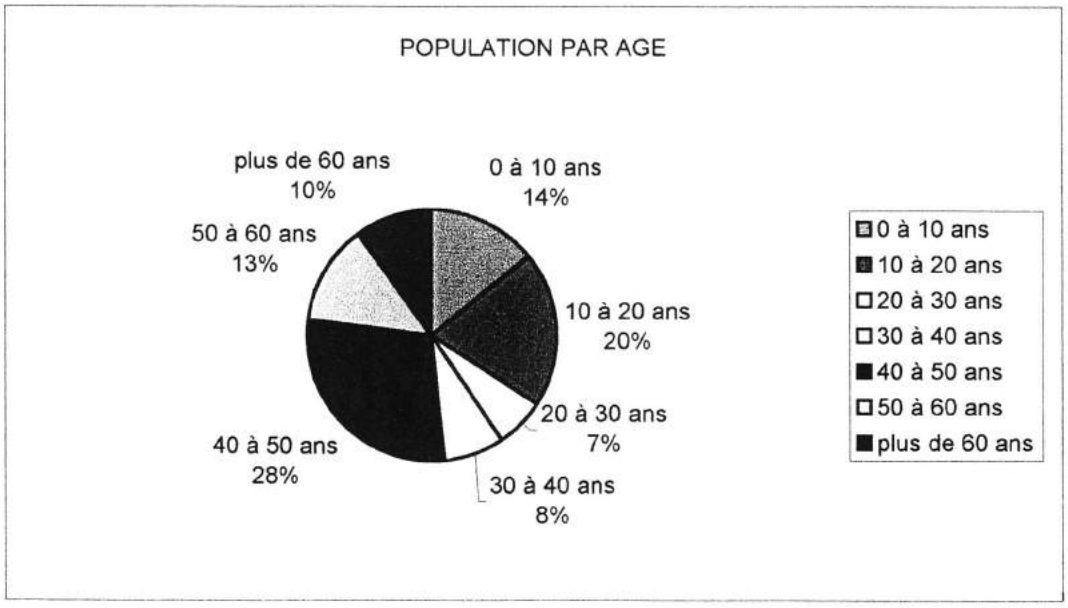

DE MARCHI Colette

INFORMATIONS DIVERSES

Sylvie FLYE SAINTE MARIE

Vous avez de 16 à 25 ans

L'apprentissage est une formation à part entière et personnalisée. Vous apprenez un métier en centre de formation d'apprentis (CFA) et en entreprise.

Pour en savoir plus :

Téléphonez au conseil régional d'Ile de France
N°Azur 0 810 18 18 18
Ou connectez-vous au : www.cfarif.net

Brochure disponible en mairie

Association BETHEL (loi 1901 d'utilité publique)
Lutte contre la toxicomanie

Elle répond à 3 objectifs :
- l'accueil en postcure
- la formation professionnelle
- la réinsertion de toxicomanes et alcooliques majeurs

Le financement de l'association est assuré par les dons des membres, la taxe d'apprentissage et la vente des meubles restaurés.

Prochaine vente :
Samedi 6 et dimanche 7 avril 2002

12 bis rue Macaigne Fortier
95650 BOISSY L'AILLERIE
Tel : 01.34.66.98.80
E-mail : assbethel@free.fr
Site Web : www.association-bethel.org

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Vous avez 58 ans et plus

Prenez rendez-vous avec votre technicien conseil de l'agence Vexin au **01.55.45.83.00**
Immeuble Ordinal
Rue des Chauffours
95002 CERGY CEDEX

ELECTIONS PRESIDENTIELLES
1er tour : 21 avril 2002
2ème tour : 5 mai 2002

ELECTIONS LEGISLATIVES
1er tour : 9 juin 2002
2ème tour : 16 juin 2002

Vexin Initiatives Emploi

Avec ou sans qualification VIE vous aide dans votre recherche d'emploi

Vous pouvez assurer des missions de :
- garde d'enfants, aide ménagère, petits travaux de bricolage, remplacement cantine, entretien espaces verts
- mise en rayon, vente, conditionnement,

Vexin Insertion Emploi

- Particuliers, vous avez besoin de vous faire aider (travaux de jardin, aide ménagère...)

- Collectivités, entreprises, artisans, associations, vous recherchez du personnel pour un coup de main ou à long terme (entretien, conditionnement, manutention...)

Tel : 01.34.66.44.88 à Cormeilles en Vexin
01.61.02.03.75 à Magny en Vexin

DOMI-VIE
Portage de repas à domicile

Vous propose un service quotidien ou occasionnel, des menus adaptés aux différents régimes

Tel : 01.34.66.44.88
Télécopie : 01.34.66.44.89

Service d'URGENCE des pharmacies
Jours fériés

	Matin	Après-midi
Dim. 31/03	Verdier à Marines Bessala à Magny	Bessala à Magny
Lundi 01/04	Verdier à Marines Bessala à Magny	Bessala à Magny
Dim. 07/04	Delattre à Chars Noyelle à Magny	Noyelle à Magny
Dim. 14/04	Verdier à Marines Bessala à Magny	Verdier à Marines
Dim. 21/04	Delattre à Chars Noyelle à Magny	Delattre à Chars
Dim. 28/04	Verdier à Marines Bessala à Magny	Bessala à Magny

Tel Pharmacies
Verdier : 01.30.39.70.09
Delattre : 01.30.39.72.01
Noyelle : 01.34.67.00.32
Bessala : 01.34.67.00.38
Durand : 01.30.39.21.07

Le planning complet de l'année 2002 est disponible en mairie

INFORMATIONS DIVERSES

Par O. Houssin

ETAT CIVIL

DECES,

le 7 février 2002,
Madame POIRIER VIRMAUX Gilberte,
dans sa 47ième année

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille

NOUVEAUX HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE VIGNY

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 30 mars.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Matin						De 9h à 12h	De 9h à 12h
Après-midi	De 14h à 17h		De 14h à 17h			De 14h à 18h	

Ouvert les jours fériés sauf le 25 décembre et le 1er janvier.

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Matin	De 9h à 12h					De 9h à 12h	De 9h à 12h
Après-midi	De14h à 19h		De 14h à 19h			De 14h à19h	

Ouvert les jours fériés sauf le 1er mai.

RENSEIGNEMENTS :
SMIRTOM
Mairie de Vigny
4, rue Baudouin
95450 Vigny

Tel :01 30 39 28 10

FOYER RURAL

L'assemblée générale du foyer rural s'est réunie le vendredi 22 mars 2002. Les membres du bureau sont désormais : Noëlle Kowalski (présidente), Denise Borne (vice-présidente), Josette Coeffier (trésorière), José Beltran (trésorier adjoint), Odile Houssin (secrétaire) et Joëlle Beltran (secrétaire adjointe). Les administrateurs sont : Marie-Christine Appert, Martine Binay, Josette Bordas, Sandrine et Sylviane Cavignaux, Jean et Sébastien Coeffier, Isabelle Decouture, Sylvie Flye Sainte Marie, Janique Moritz.

Le foyer peut faire profiter les habitants de **places de cinéma** dans les salles UGC au tarif préférentiel de 5,95 € la place. Les personnes intéressées peuvent contacter Noëlle ou Josette C.

UNE NOUVELLE HABITANTE A GOUZANGREZ

Louisa OUKIL,
née le 19 février2002
a rejoint sa grande sœur , Ania,
au 1 bis, Grande rue
Toutes nos félicitations !

Extrait du journal « LE PROGRES » 10 septembre 1905

Saint Ouen L'Aumône et l'épandage

L'épandage est une plaie purulente, abominable, qui transforme rapidement un pays sain en un pays pourri.

Si le principe sur lequel il a été conçu est exact - la restitution à la terre de l'azote que produit une agglomération humaine incapable de l'utiliser - son application est faite monstrueuse, abusive.

Nous savons tous comment l'usine de Pierrelaye se débarrasse de ses « excédents » et nous connaissons la désinvolture souriante des ingénieurs de la ville de Paris, sacrés demi-dieux se croyant tout permis et prenant, pour arriver à leurs buts, les chemins qui leur plaisent sans s'inquiéter de rien, certains qu'ils sont de leur impunité, voire même de leur irresponsabilité scandaleuse.

Ces gens là, en la circonstance, sont des malfaiteurs publics plus féroces que les autres, se fichant du tiers et du quart, pourvu qu'ils arrivent à mener jusqu'au bout leurs projets mal conçus.

Tous les moyens leur sont bons.

Le moindre est l'emploi systématique de la mauvaise foi sous le couvert de l'administration qui n'ose les toucher car elle reconnaîtrait la faute qu'elle commit en montrant en eux une si funeste confiance.

Il est temps, grand temps de réagir.

On le fit autrefois, mais mollement. Nous auront bientôt le moyen de marcher plus énergiquement et s'il faut qu'un pays, pour avoir le droit à l'air et à l'immunité endémique, se soulève nous savons où est le levain qu'il faut employer maintenant. Nous le dirons quand le moment sera venu, car nous sommes bien décidés à agir avec la plus grande énergie quitte à exciter les colères intéressées de quelques fabricants de légumes sophistiqués vendus on sait comment et trimbaleurs de fièvre typhoïde, de tétanos et autres choléras.

En attendant la ville de Saint-Ouen, roulée, se regimbe et montre les dents.

Ce n'est pas trop tôt !...

Elle attaque la forteresse inattaquable jusqu'ici et ma foi pour le premier assaut qu'elle donne elle obtient un résultat-*celui qu'elle espérait.*

Ce n'est pas encore énorme, mais c'est quelque chose de très significatif ; c'est la lézarde, la première fissure au temple ; c'est la fente par laquelle on pourra glisser la pointe d'un ou de mille leviers.

Il faut que tous s'attèlent à la besogne. Il faut qu'on comprenne bien qu'il y a là une question de vie ou de mort pour un pays.

Le *Progrès* s'offre à tous pour cela ; il se croit assez documenté pour pouvoir dire aux gens de chez nous : allez-y de bon cœur, nous arriverons à quelque chose.

Il fait un appel chaleureux à ses confrères locaux pour l'aider dans cette tâche et ce concours sollicité ne lui manquera certainement pas car il ne s'agit ici que d'une œuvre de salubrité publique.

Donc la ville de Paris épand ses déjections et nul pays n'en souffre plus que Saint-Ouen qui a un sol de carrières.

La conséquence immédiate c'est que tous les puits sont contaminés, à Courcelles et à Epluches, tant et si bien que Paris organise un service de distribution d'eau à domicile.

Un tonneau passe, on remplit des brocs tant qu'il y a de l'eau dans le tonneau et quand il n'y en a plus on n'en remplit plus.

C'est d'une simplicité cordiale et touchante.

On devait procéder de la sorte il y a deux cents ans au Dahomey, et l'on reste confondu devant l'admirable patience des gens qui acceptent cela sans hurler !... La ville de Paris escompte leur faiblesse et leur lassitude ennuyée. Elle trimballe son tonneau et se tient quitte même quand elle ne donne pas d'eau.

En 1901 elle veut prendre le ru Liesse pour en faire un drain Vous savez comme moi ce que c'est qu'un de ces jolis drains à l'eau limpide ?!!..

Vous allez voir comment elle va s'y prendre pour l'avoir ce drain, et sans bourse délier.

C'est charmant de fine roublardise.

Elle dit :

- Donnez le moi, vous serez bien aimable.

- Point ! répond Saint Ouen, cela nous est hygiéniquement impossible; si vous jetez vos saletés dedans, vous allez empoisonner l'Oise tout juste en amont de la prise qu'y a notre compagnie des eaux; après avoir contaminé les puits, vous allez polluer nos canalisations.
- Parfaitement juste, répond Paris ficelle; aussi nous allons dériver le ru pour qu'il aille se jeter en aval de la prise d'eau.

Voilà donc une chose à peu prés raisonnable, me direz-vous !

Ce n'était qu'un subterfuge, vous allez vous en rendre bien compte.

La proposition acceptée en principe, les Ingénieurs (avec un I immense SVP) y vont de leur petite mise en scène nécessaire pour mener à bien la comédie préparée de longue main.

Ils vont trouver les uns, les autres, prient, font bruire les billets de banque, embobinent et finalement demandent des promesses de vente.

Puis il s'adressent au conseil municipal et lui disent :

- Nous nous sommes entendus avec tout le monde. Nous aurons les expropriations nécessaires. Nous dérivons. Mais vous les connaissez les lenteurs de l'Ad-mi-nis-tra-tion? La régularisation de tout cela va demander beaucoup de temps. Alors prenez donc une délibération et donnez-nous le drain dès maintenant. Ca nous avancera beaucoup; vous n'avez aucune crainte à avoir puisque nous sommes entre honnêtes gens et bien d'accord...

Le conseil bonasse comme la lune répond :

- Oui, c'est vrai nous sommes entre honnêtes gens; et il prend ladite délibération.

Mais alors, sa petite affaire bien machinée, la ville de Paris montre le nez de monsieur Bechman, déclare INUTILE la dérivation du ru et désavoue ses ingénieurs en disant qu'ils n'avaient pas mandat pour traiter.

Elle l'avait son ru, et sans le dériver! ce qui lui aurait coûté fort cher !

Comme c'est simple et élégant !

Le tour était joué; M.Arnould, le regretté maire, abusé par les ingénieurs avait induit son conseil en fâcheuse erreur!

Mais la commission de surveillance des eaux d'épandage demandait qu'on fit cesser un état de choses si préjudiciable pour Saint-Ouen et autres lieux.

Nouvelle mise en scène.

Nouvelle comédie.

Par son sous-directeur, M.Diébold, demi-dieu sacré, la ville de Paris fait offrir à la ville de Saint-Ouen 95,500 fr à charge par elle de substituer une canalisation à la distribution par tonneaux rendue et reconnue *doublement* nécessaire.

Voilà donc une chose à peu prés raisonnable! me direz –vous encore.

Ce n'était encore qu'un subterfuge, vous allez le voir toujours.

La scène vaut d'être racontée par le menu.

Elle est typique; elle est délicieuse et digne du plus gai théâtre.

Autour d'une table, à la mairie se réunit la commission susdite, présidée par M.Récopé.

Assistent : MM.Bechmann, Diébold de la commission municipale des eaux.

M.Bechmann, aimable, se lève et dit: Incontestablement nous vous avons causé quelque préjudice... Voilà 30,000 francs

- 30,000 francs! Mais vous nous en avez fait offrir 95,500!
- Moi?!... Et M. Bechmann se tord comme une petite folle... Vous voulez rire!...
- Mais c' est M. Diebolt lui-même qui nous a offert...
- Diebolt ?!!... Pas possible !...

Et se retournant vers ledit Diebold ledit Bechmann lui dit :

- Mais voyons, déclarez le donc que vous n'avez jamais parlé de chose semblable!...

Et ledit Diébolt se levant, fit la déclaration suivante:

- Je dois à la vérité de reconnaître que j'ai offert *officiellement* 95,5O0 fr. à la commune de Saint-Ouen-l'Aumône.

Alors M. Bechmann bafouilla, se précipita sur celui, témoin, qui m'a conté cette histoire absolument véridique, voulant le forcer à prendre quand même ces fameux 30,000 francs.

Ah! mais cette fois, Saint-Ouen sent la moutarde de Pierrelaye lui monter au nez.

Il est juste temps!...

Saint-Ouen refuse et appelle Paris devant le conseil de préfecture siégeant à Versailles sous la présidence du préfet et la vice-présidence de M. Bourgeois, demandant que l'on fasse constater par experts l'importance du préjudice causé.

L'affaire est venue le 5 juillet dernier.

Me Chaumat se présentait pour Paris et se refusait à toute expertise.

Me Gustave Lefèvre qui défendait Saint-Ouen en exigeait une.

Après de long débats le commissaire du gouvernement, M Frize a conclu pour le demandeur.

Et le 6 septembre dernier , le conseil rend un arrêt qui, donnant gain de cause à Saint-Ouen, ordonne une expertise à l'effet de rechercher « si un dommage résultant de travaux d'épandage pratiqués par la ville de Paris sur le plateau de Saint-Ouen-l'Aumône a été causé aux propriétés privées et publiques de ladite commune (agglomération, propriétés et hameaux), notamment aux chemins, puits, cours d'eau ; si la commune a subi en raison dudit épandage un préjudice résultant de la diminution des produits de toute nature dans ses recettes ; si un dommage lui a été causé par suite de l'interruption du service de l'eau dans les hameaux d'Epluches et de Courcelles ; dans l'affirmative les experts devront évaluer en argent le montant de l'indemnité qui pourra être due à la commune pour les motifs susdits ; ils devront rechercher encore si, par suite de l'épandage effectué par la Ville de Paris, il est nécessaire pour la commune d'assurer l'alimentation en eau potable de ses habitants (agglomération, propriétés et hameaux) et dans l'affirmative évaluer le montant des sommes que la commune devra affecter à cette dépense »

La voilà la première fissure à peine apparente mais réelle.

Il s'agit de l'augmenter.

Trois experts sont nommés ; un par Paris, l'autre par Saint Ouen, le troisième par le conseil de préfecture pour les départager.

Leur rapport est certain d'avance ; les faits ne parlent pas, ils hurlent !...

Et vous allez saisir tout de suite l'importance de cela qui, au premier abord, n'a pas l'air de grand chose:

La Ville de Paris finassière en « diable » dit à Saint Ouen :

Je comprends que vous réclamiez pour vos puits à vous, commune. Mais les puits de vos administrés, ça ne vous regarde pas... Ils ne se plaignent pas... Ils sont si bons enfants et ils m'aiment tant ! Et s'ils ont subi un dommage quelconque, *ils n'ont qu'a se pourvoir eux-mêmes.*

C'est admirable ! mais c'est comme ça ! je vous l'assure. Paris se fiche de tout cela comme Mallet d'un article sur les distributions de prix.

La commune répond avec un bon sens élémentaire :

J'ai le devoir de m'occuper de mes administrés et de comprendre leurs puits dans mes réclamations, la loi m'obligeant à veiller à la salubrité publique, la meilleure preuve que j'ai raison , c'est que Paris m'a finalement offert 95,500 ou 30,000 francs pour cela et je ne sache pas qu'il ait l'habitude de faire des cadeaux.

Mais il paraît que c'est là un point fort épineux et dans lequel l'équité n'a rien à voir !

On se pourvoira quand on aura un bon précédent.

Résumons cette intéressante affaire :

Question de la dérivation du drain :

Saint Ouen l'Aumône est roulé par M.Bechmann .

Question de la distribution d'eau potable :

Saint-Ouen-l'Aumône est reroulé par M.Bechmann.

Saint-Ouen-l'Aumône se décide enfin à attaquer la ville de Paris .

Et voilà l'histoire exacte de ce procès dont les conséquences seront grosses.

Bravo ! à la commune pour son premier succès.

Quand les experts auront accordé gain de cause à Saint-Ouen-l'Aumône, si cruellement molesté, on saura expliquer aux particuliers ce qu'ils ont à faire pour se grouper et lutter victorieusement contre les empoisonneurs autorisés de toute une région que M. Launay, premier organisateur, voulait traiter en toute justice, ce qui le fit saper et remplacer par M. Bechmann qui la traita comme vous le savez maintenant.

PONS ISARAE

Informations recueillies par Jean Coeffier